

### VOUS ÊTES UNE STRUCTURE SPORTIVE



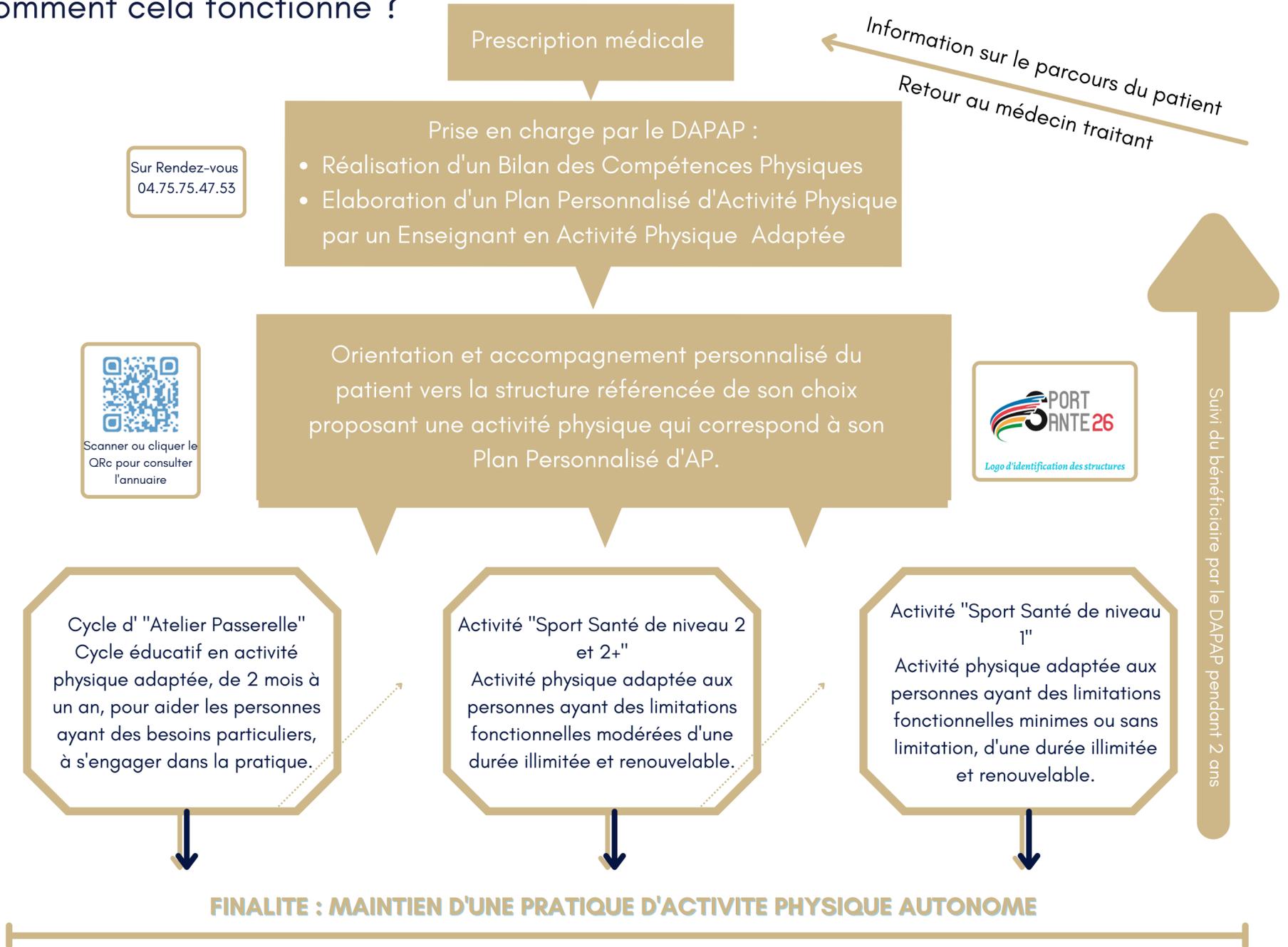
Vous avez des personnes présentant une prescription médicale d'activité physique, pour lesquels une reprise d'activité physique adaptée contribuerait à l'équilibre de leur mode de vie et à l'amélioration de leur état de santé.

Vous devez les orienter, vers le Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP). Il est porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Drôme, animé par un Enseignant en Activité Physique Adaptée titulaire d'une licence STAPS APA et Santé (EAPA) et une infirmière diplômée d'Etat.

Il s'adresse aux pratiquants adultes ou enfants. Le bilan APA et l'accompagnement DAPAP sont gratuits pour le bénéficiaire. Il n'y a pas de remboursement par l'Assurance Maladie des activités physiques. Toutefois des aides existent :

- Les activités physiques sont à la charge du pratiquant et leur tarif dépend de l'activité choisie.
- Pour les patients bénéficiaires de la CSS, les ateliers passerelles sont pris en charge à hauteur de 150€.
- Une participation de la CPAM sur son fonds d' Action Sanitaire et Sociale pourra également être étudiée en fonction des revenus de la personne.

### Comment cela fonctionne ?



### Intégrer le réseau sport santé 26:

- 1 Identifier et rendre visible son offre d'activité physique pour assurer une proximité et un choix au pratiquant.
- 2 Assurer la sécurité et l'adaptabilité pour le pratiquant et les professionnels qui l'encadrent dans sa démarche.
- 3 Pour faciliter les prises en charge de la personne selon sa situation socio-économique

- 1 Soumettre une demande sur le Portail Sport Santé Auvergne Rhône Alpes.
- 2 Réaliser un dossier de présentation de l'offre avec le CDOS26.
- 3 Conventionner avec le CDOS26 pour mettre en place les prises en charge financière, selon le profil des bénéficiaires.



CDOS  
DRÔME

DAPAP DRÔME  
Sur rendez-vous  
Lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-16h30  
04.75.75.47.53

Maison des Bénévoles du Sport Drôme Ardèche  
71 rue Pierre Latécoère 26000 VALENCE  
Nous utilisons la messagerie sécurisée de santé  
MonSisra, contactez-nous à « CDOS26 DAPAP26 »



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



### FORMULAIRE DE PRESCRIPTION

(à remplir par le médecin renvoyer au DAPAP via MonSisra "CDOS26 DAPAP26" avec l'accord de votre patient ou à remettre au patient)

NOM :

PRENOM :

SPÉCIALITÉ :

N° RPPS :

Identification du patient

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

N° de SECURITE SOCIALE :

ADRESSE :

E-MAIL :

N° de TELEPHONE :

Nom et prénom du médecin traitant:

*Si différent du prescripteur*

Date :

Informations et recommandations complémentaires à transmettre aux professionnels du DAPAP :

Je soussigné Dr .....

Atteste avoir bien informé le patient et avoir obtenu son accord pour communiquer ses coordonnées personnelles au DAPAP et recevoir les documents de son suivi d'activité physique\* par (choix du canal de communication) :

Signature du Médecin

Messagerie Sécurisée - Courrier - Entretien téléphonique

Entourer le canal choisi -- Préciser l'adresse postale et/ou le mail et/ou le n° de téléphone :

\*Les données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne suivent la réglementation applicable à la protection des données personnelles et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) ainsi que la loi Informatique et liberté modifiée.